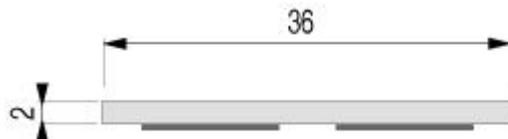


**FT127 – Bande PU antidérapante 3B****Descriptif**

Bande antidérapante auto-adhésive en résine PU (polyuréthane).

À coller dans les profilés pour nez de marche modèles Évolutifs.

**Domaine d'emploi**

Usage en intérieur et en extérieur.

Trafic tertiaire.

**Matières**

- Bande en résine de polyuréthane coulée sur un support en non-tissé polyester, recouverte de poudrette de polyuréthane et d'un sur-couchage aliphatique pigmenté.
- Adhésif butyle noir.

**Références**

Couleur	Largeur	Longueur	Référence
Noir	36 mm	3,05 m	27 70 340
		15,30 m	27 70 630
Gris		3,05 m	27 71 340

## Mise en œuvre

### Préparation du support :

- Mettre en place préalablement le nez de marche choisi.
- Dépoussiérer soigneusement la réservation du nez de marche.
- Éliminer toute trace grasse à l'aide d'alcool isopropylique dilué type **VHB Cleaner réf. 22 77 900** (cf. § Options) ou d'acétone.  
Ne pas utiliser d'essence ou de White-Spirit, car ce sont des produits gras.
- S'assurer que le support est parfaitement sec.

### Mise en œuvre :

- Il est conseillé de préchauffer le support à une température de +20°C à +40°C.  
Ne pas chauffer la bande.
- Ôter le film de protection de l'adhésif sur 30 cm environ, en évitant de poser les doigts dessus.
- Positionner la bande, puis retirer progressivement le film de protection tout en pressant légèrement, de manière à éviter les inclusions d'air sous la bande.  
Procéder de manière à ne pas étirer la bande.
- Maroufler fermement la bande sur toute sa longueur.
- Si nécessaire, recouper la bande superflue en fin de chantier, à l'aide de ciseaux ou d'un cutter.

## Options

### VHB Cleaner :

- Nettoyant-dégraissant de surface à base d'alcool isopropylique dilué
- Bouteille de 1L
- Réf. 22 77 900
- Voir FT n°097



Dinac est une marque déposée de la société Dinac  
Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

**AVERTISSEMENT**

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenu pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC  
ZI du Marais – CS30929  
38350 La Mure d'Isère  
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03